

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 janvier 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. GERVAIS (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

OBJET DE LA DELIBERATION

Mobilité internationale des jeunes dijonnais- appel à projet du ministère des affaires étrangères et du développement international - Demande de subvention

Madame Zivkovic, au nom de la commission de la culture, animation et attractivité de la ville, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte mondial en pleine évolution, la mobilité internationale des jeunes de 18/30 ans est un puissant levier pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur insertion professionnelle.

Forte de son expérience avec l'accueil de jeunes volontaires européens du programme Erasmus+, la Ville souhaite étendre sa politique encouragement de volontariat international au service civique international.

Dans le cadre du plan « Priorité jeunesse » mis en place par le gouvernement, le Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) et la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), en partenariat avec France Volontaires et avec le soutien du service civique, proposent aux collectivités territoriales un appel à projets consacré à la mobilité internationale des jeunes avec un volet portant sur le volontariat international.

De plus, afin de renforcer les relations déjà installées entre des collectivités partenaires, l'appel à projet met en priorité les échanges de volontaires internationaux s'inscrivant dans le cadre de projets de coopération décentralisée déjà existant.

Le projet de la ville de Dijon aura pour objectif l'échange (envoi/accueil) de 6 jeunes volontaires entre Dijon et ses villes partenaires Cluj en Roumanie et Reggio Emilia en Italie.

Le projet se déroulera entre septembre 2016 et juin 2017. Trois jeunes dijonnais issus, pour la plupart, des quartiers prioritaires de la Ville partiront effectuer leur service civique international dans nos villes partenaires. En parallèle, la ville accueillera 3 jeunes de Cluj et Reggio Emilia.

Leurs missions s'effectueront dans le cadre de la préparation de festivals culturels et de participation à la création de tout autre projets dans les domaines de la culture, l'environnement, la gastronomie et l'animation.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à l'atelier mobilité Léo Lagrange avec qui la ville a signé une convention validée par délibération votée au conseil Municipal du 9 février 2015. De plus, la fédération Léo Lagrange Centre Est est agréée par l'État pour accueillir et recevoir des services civiques à l'international.

Le coût total du projet s'élève à 23 920 € (dont valorisation du logement) hormis les indemnités versées aux jeunes directement par l'État dans le cadre du dispositif du service civique. Les dépenses éligibles sont le logement, le transport, l'assurance, l'accompagnement des volontaires, l'évaluation/bilan et les frais de mission et communication.

Les villes partenaires, Cluj et Reggio Emilia apporteront un cofinancement notamment pour le logement ou la formation des jeunes dijonnais dans leur pays.

La Ville est par ailleurs susceptible de bénéficier d'une subvention de la part du MAEDI/DAECT pouvant couvrir 20 à 25% du financement de ce projet, grâce aux points de bonification pour l'envoi et l'accueil des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter au taux maximum auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international, la subvention susceptible d'être obtenue par la Ville en 2016 pour le financement du projet décrit ci-avant dans le cadre de l'appel à projet «mobilité internationale des jeunes » de la DAECT.

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 57

Contre : 2